

**Communiqué relatif à
L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT
visant les actions de**



**INITIÉE PAR CELTA AGISSANT DE CONCERT AVEC
M. BERNARD ROSSMANN ET SOFPO**

Présentée par :



Au prix de 20,00 euros par action

Le présent communiqué, établi par la société CELTA, est diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-27, 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF »).

En application de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers a, en application de la décision de conformité de l'offre publique du 23 juillet 2013, apposé le visa n° 13-392 sur la note d'information établie par CELTA.

La note d'information, ainsi que les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de CELTA, déposées à l'AMF le 24 juillet 2013, sont disponibles sans frais sur les sites Internet de SICAL (www.sical.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenues sans frais auprès du présentateur ARKEON Finance, 27 rue de Berri, 75008 Paris (www.arkeonfinance.fr).

L'AMF fera connaître par un avis la date d'ouverture et le calendrier de l'offre publique de retrait sur les actions SICAL.

Contacts

SICAL : 69 rue du Docteur Pontier, 62380 Lumbres – www.sical.fr

ARKEON Finance : Cédric Pouzet : 27, rue de Berri, 75008 Paris – 01.53.70.50.00 – www.arkeonfinance.fr.